

Règles générales pour les utilisateurs de la Plateforme d'Imagerie Microscopique, PIM et engagement des chercheurs

1. **L'accès** à l'installation est accordé uniquement après la formation complétée d'un ou des instrument(s).
2. Chaque instrument nécessite une **formation spécifique**.
3. La formation sera **adaptée individuellement** en fonction du projet d'imagerie et de l'expérience de l'utilisateur.
4. La **formation** est généralement **individuelle**. Dans le cas des formations en groupe, chaque nouvel utilisateur doit passer au moins 30 minutes (plus pour les systèmes complexes) du temps d'exécution sur l'instrument pour être considéré comme formé.
5. La formation aux instruments **n'est effectuée que par le personnel de la PIM**. Les utilisateurs ne forment pas d'autres utilisateurs.
6. Une fois l'utilisateur formé, l'utilisateur dispose de 3 mois pour démarrer un projet sur l'instrument. Après cette période, ou si l'utilisateur expérimenté n'utilise pas l'instrument pendant plus de 12 mois, l'utilisateur devra suivre une formation supplémentaire avec frais.
7. Les utilisateurs peuvent apporter des collègues non formés dans les installations en tant qu'invités. Les **invités ne sont pas autorisés à utiliser l'équipement**. L'utilisateur formé est entièrement responsable de l'invité non formé.
8. L'utilisation des instruments, de la formation et de l'expertise est assujettie à un **tarif horaire**. Avant qu'un nouvel utilisateur soit formé, son superviseur doit signer le document « Engagement des chercheurs » pour autoriser la formation et accepter de payer les frais.
9. **La facturation sera mensuelle**. Un rapport d'activité sera envoyé au chercheur, détaillant les frais de microscopie du mois précédent.
10. Les utilisateurs qualifiés réservent les heures sur les instruments via le **calendrier** FACES. Sur les microscopes fortement utilisés, une période maximale de 4 heures par jour pour une séance et de trois séances par semaine (peut être sujet à changement) pendant les heures de bureau est autorisée (9h à 17h). Les exceptions devront être discutées avec le personnel de la PIM au cas par cas.
11. Les utilisateurs acceptent de **traiter les instruments de la plateforme avec les meilleurs soins requis** et de suivre attentivement les instructions concernant les procédures de démarrage et d'arrêt, la manipulation des échantillons et les routines de nettoyage.

12. Les utilisateurs doivent **s'assurer que l'instrument qu'ils souhaitent utiliser est propre et en bon état de fonctionnement** avant de commencer leur imagerie.
13. Si un **accident** se produit, ou si un instrument est **trouvé compromis ou cassé**, contactez immédiatement le personnel de la PIM, afin que nous puissions résoudre le problème le plus tôt possible. Les frais pour la séance ne seront pas chargés si l'instrument ne peut pas être utilisé.
14. **À la fin d'une séance** d'imagerie, l'utilisateur est chargé de **nettoyer** son espace de travail, de **fermer** correctement l'instrument, de le **couvrir** le cas échéant, de **copier ou de déplacer ses données**.
15. Les échantillons considérés de niveau biosécurité 1 (niveau de confinement 1) seulement sont acceptés.
16. La plateforme fait tout en son possible pour s'assurer que toutes les données acquises dans la PIM sont sécurisées, mais nous ne garantissons pas la sécurité et le stockage des données d'imagerie ou d'analyse. Il incombe à l'utilisateur de **copier les données vers un partage de réseau approprié à la fin de leur session**. Les données laissées sur un ordinateur d'acquisition doivent être supprimées à la fin de la session d'imagerie, ou seront supprimées par le personnel de la PIM sans préavis si elles ont plus de deux mois.
17. Veuillez citer la PIM dans vos publications et envoyer vos manuscrits acceptés au gestionnaire de la PIM car nous serions ravis d'être tenus au courant de vos recherches.
 - Veuillez inclure dans votre publication cette citation pour les remerciements: «La plateforme d'imagerie par microscopie du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CRCHUSJ) est soutenue par un partenariat avec Leica Microsystems et est subventionnée par le CRCHUSJ, le gouvernement du Québec (MSSS), la Fondation CHUSJ et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

Je confirme avoir bien lu et pris connaissance des règlements de la plateforme d'imagerie microscopique (PIM) et j'accepte les conditions d'utilisation et les règlements.

Nom de l'utilisateur

Institution

Signature - usager de la PIM

Date

Engagement des chercheurs et politique de la plateforme d'imagerie microscopique

Le but de la présente politique de la plateforme d'imagerie microscopique (PIM) du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine (CRCHUSJ) est de communiquer au chercheur les règlements, les tarifs et les modes de fonctionnement de la PIM et de s'assurer que le chercheur ait pris connaissance de tous les règlements associés à l'utilisation des instruments et des services de la PIM et qu'il engage sa responsabilité par rapport aux membres de son laboratoire qui utilisent les instruments de la PIM ou pour lui-même s'il est un utilisateur de la PIM.

La grille tarifaire a été élaborée pour assurer la pérennité des instruments en assumant le maintien des frais d'exploitation et de maintenance jusqu'à la fin de vie utile des instruments. Toute somme excédentaire recueillie servira à l'acquisition de nouveaux appareils ou pour supporter de futurs contrats de services ou l'achat de consommables, toujours dans le but de soutenir le parc d'équipements technologiques du CRCHUSJ.

Voici la grille tarifaire qui entre en vigueur le 1^{er} décembre 2017.

50% de rabais interne CRCHUSJ seulement sur le prix régulier jusqu'au 1er juin 2018

| Service (par heure) | CHUSJ | Rabais CRCHUSJ | Académique | Secteur privé |
|--|-------------|----------------|-------------|---------------|
| Microscopes optiques (<i>wide field</i>) | 12.00 \$ | 6.00 \$ | 15.60 \$ | 36.00 \$ |
| Microscope à fluorescence par réflexion totale interne (<i>spinning disk / TIRF</i>) | 25.00 \$ | 12.50 \$ | 32.50 \$ | 75.00 \$ |
| Microscope confocal | 25.00 \$ | 12.50 \$ | 32.50 \$ | 75.00 \$ |
| STED | 25.00 \$ | 12.50 \$ | 32.50 \$ | 75.00 \$ |
| Microscope multi-photon | 25.00 \$ | 12.50 \$ | 32.50 \$ | 75.00 \$ |
| Dissection laser | 18.00 \$ | 9.00 \$ | 23.40 \$ | 54.00 \$ |
| Support technique | 30.00 \$ | 15.00 \$ | 30.00 \$ | 90.00 \$ |
| Service complet (projet) | 150.00 \$ | 75.00 \$ | 194.00 \$ | 450.00 \$ |
| Acquisition continue d'images sur une longue période (24-48 heures) ¹ | sur demande | sur demande | sur demande | sur demande |
| Axio Scan.Z1 | 12.00 \$ | 6.00 \$ | 15.60 \$ | 36.00 \$ |
| Axio Scan.Z1- Fluorescence avec lampe HXP | 18.00 \$ | 9.00 \$ | 23.40 \$ | 54.00 \$ |
| Axio Scan.Z1 (frais fixe) ² | CHUSJ | Rabais CRCHUSJ | Académique | Secteur privé |
| Scan longue durée (de nuit seulement) | 40.00 \$ | 20.00 \$ | 52.00 \$ | 120.00 \$ |
| Scan longue durée (de nuit seulement) avec utilisation de la lampe HXP fluorescente | 50.00 \$ | 25.00 \$ | 65.00 \$ | 150.00 \$ |
| Formation ³ (frais fixe) | CHUSJ | Rabais CRCHUSJ | Académique | Secteur privé |
| Microscope optique/stéréo | 70.00 \$ | 35.00 \$ | 91.00 \$ | 210.00 \$ |
| Dissection laser | 70.00 \$ | 35.00 \$ | 91.00 \$ | 210.00 \$ |
| Fluorescence/Multi-photon | 225.00 \$ | 112.50 \$ | 292.50 \$ | 675.00 \$ |

¹ Un taux préférentiel est appliqué pour un projet précis d'acquisition d'images pour une période continue (ex: imagerie en temps réel).

² Prix sur scans *overnight* seulement de 7 :00p.m. à 9a.m. pour l'AxioScan (numériseur de lames). Si un scan *overnight* est lancé avant 7p.m., le tarif régulier de jour s'applique. La même situation s'applique si le scan se prolonge après 9a.m.

³ Le tarif formation comprend un frais fixe pour une formation individuelle d'une demi-journée (microscopie optique/stéréo) et d'une journée (pour les systèmes plus complexes). Une formation d'une demi-journée comprend une séance de 5 heures sur l'instrument incluant 3 heures passées avec l'expert en microscopie. La formation d'une journée (systèmes complexes) comprend une séance de 7 heures sur l'instrument incluant 5 heures passées avec l'expert en microscopie.

Qualité d'acquisition des images

La PIM du CRCHUSJ n'est pas responsable de la qualité des images obtenue lorsque les échantillons ne répondent pas aux exigences de qualité. Dans le cas d'un service complet effectué pour un projet par le personnel de la PIM, la PIM doit informer le client dès constatation que la qualité des images est limitée et l'annulation du projet est possible, cependant les frais déjà encourus seront facturés au chercheur.

Disponibilité des fonds

Il est de votre responsabilité d'avoir en tout temps les fonds nécessaires disponibles pour acquitter les coûts facturés mensuellement suite à l'utilisation de la PIM par les membres de votre laboratoire. Il est également fortement recommandé de valider régulièrement avec vos membres sur leur utilisation des instruments et services à la PIM, puisque le personnel de la PIM ne vous communiquera pas les réservations effectuées des instruments par vos membres du laboratoire. Le chercheur recevra seulement le rapport d'activité mensuel par courriel ou courrier interne pour le mois précédent.

Pour fin de traitement en comptabilité, spécifier le code budgétaire à utiliser pour la tarification. Dans le cas où plus d'un fonds devrait être utilisé, s.v.p. spécifier les codes budgétaires auxquels cet utilisateur peut être associé : Code(s) budgétaire(s) : _____

En signant ce document, je confirme que j'ai bien lu et pris connaissance des règlements de la plateforme d'imagerie microscopique et j'accepte les conditions d'utilisation. Je m'engage également à respecter les termes de l'entente d'utilisation décrite ci-dessus.

Nom du chercheur principal (PI)

Institution

Signature - chercheur principal

Date

Politique pour les grands utilisateurs

Le but de cette politique est de définir le terme « grand utilisateur » et d'expliquer le tarif promotionnel accordé au statut « grand utilisateur » ainsi que les termes appliqués pour la période du **1^{er} décembre 2017 au 1^{er} juin 2018**.

L'analyse effectuée par le comité de la PIM a permis d'établir que pour être considéré grand utilisateur, un seuil de 2000\$ en frais d'utilisation doit être atteint par un laboratoire pour bénéficier par la suite d'un **rabais spécial de 30%**. Un grand utilisateur se définit comme les membres d'un laboratoire d'un(e) chercheur(e) qui utilise les services et instruments de la PIM.

Il est à noter que le seuil de 2000\$ sera calculé sur le total des frais accumulés dont le rabais de 50% a été préalablement accordé, et non sur le montant total des frais régulier avant ce rabais. Par exemple, si pour un mois donné un laboratoire utilise les instruments de la PIM pour un frais totalisant 150\$ avant le rabais de 50%, le total des frais facturés au chercheur sera de 75\$ et ce montant de 75\$ sera cumulable pour atteindre le seuil de 2000\$.

Lorsque le seuil de 2000\$ est atteint, le rabais accordé par la suite équivaut à 65% pour un grand utilisateur, en prenant compte le rabais initial de 50% valide jusqu'au 1^{er} juin 2018. Le grand utilisateur se prévaut de son statut jusqu'à la fin de la période de 6 mois se terminant le 1^{er} juin 2018. Veuillez noter que les tarifs et rabais peuvent être sujets à changements par la direction du Centre de recherche. Une évaluation du seuil et du rabais accordé sera effectuée à la fin de la période visée et pourra être également sujet à changements.